



HONORAIRES DES TRANSACTIONS

**LOCAUX A USAGE D'HABITATION,
COMMERCIAL, PROFESSIONNEL**

REMUNERATION T.V.A INCLUSE

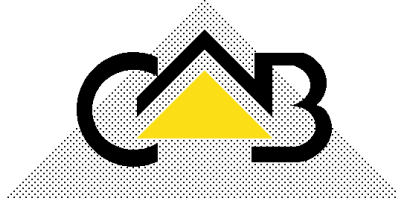
- DE 0 € à 150 000,00 € (Avec un minimum de 5000 €)	7,50 %
- DE 151 000,00 € à 200 000,00 €	7 %
- DE 201.000,00 € à 250.000,00 €	6 %
- DE 251 000,00 € à 300 000,00 €	5,40 %
- DE 301.000,00 € à 350.000,00 €	5,20 %
- DE 351 000,00 € à 400 000,00 €	5 %
- DE 401.000,00 € à 450.000,00 €	4,75 %
- DE 451 000,00 € à 500 000,00 €	4,56 %
- DE 501.000,00 € à 600.000,00 €	4,25 %
- DE 601 000,00 € à 700 000,00 €	4 %
- DE 701.000,00 € à 800.000,00 €	3,75 %
- Au dessus de 801 000,00 €	3,50 %
- Forfait parking ou box	2.000,00 €

Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20 %

Charge de la rémunération selon le mandat :

- soit à la charge du vendeur,
- soit à la charge de l'acquéreur

***Ces honoraires comprennent les prestations de visite, de négociation, de
Constitution de dossier de vente***



HONORAIRES DE LOCATION

A/ Les honoraires TTC de locations sont fixés librement avec le bailleur.

La part imputable au locataire pour les prestations de visite, montage du dossier, rédaction de bail ne pourra dépasser un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année, dans des conditions définies par décret. Ces honoraires restent inférieurs ou égaux à la part du bailleur et ne seront dus qu'à la signature du bail.

B/ Les honoraires TTC du prestataire mandaté pour réaliser un état des lieux sont partagés entre le bailleur et le preneur ne pourront excéder ceux imputés au bailleur et demeureront inférieurs ou égaux à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année, dans des conditions définies par décret. Ces honoraires sont dus à compter de la réalisation de la prestation.

• Les honoraires de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail seront compris :

-Pour le locataire:

De 00,00 € à 12,00 € TTC x m² de surface habitable

-Pour le propriétaire:

De 00,00 € et 12,00 € TTC X m² de surface habitable

Les honoraires du locataire seront toujours inférieurs ou égaux à ceux du bailleur.

• Les honoraires d'état des lieux d'entrée, partagés entre le bailleur et le locataire seront facturés :

- Pour le locataire : 3 € TTC x m² de surface habitable

- Pour le propriétaire : 3 € TTC x m² de surface habitable

L'état des lieux de sortie sera offert à nos clients bailleurs

LOCATION A USAGE COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL :

Les honoraires de location se montent à 10% du loyer triennal H.C supportés par le preneur.

LOCATION PARKING OU BOX :

Les honoraires comprenant les visites, la constitution du dossier et la rédaction du bail se montent à 100 € TTC à la charge du bailleur ou à la charge du preneur selon la rédaction du mandat de location.

ESTIMATIONS DE VALEUR D'UN BIEN A LA VENTE OU A LA LOCATION :

La rédaction écrite pour tout avis d'estimation de valeur se monte à 50 € TTC